



Demande d'adhésion 2018 à titre de membre corporatif

Je soumetts / Nous soumettons par la présente une demande d'adhésion à titre de membre corporatif de l'Association canadienne de la construction (ACC) avec tous les droits et privilèges s'y rattachant et, dans l'éventualité où cette demande d'adhésion est approuvée par le conseil de l'ACC, je m'engage / nous nous engageons à respecter les statuts de ladite association, ainsi que ses règlements généraux actuels ou futurs, aux fins de la gouvernance de ses membres.

→ Nom de l'entreprise _____ Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____ Téléphone _____
Télécopieur _____ Site Web _____
Nom de la personne-ressource _____ Titre _____
Ligne directe _____ Courriel _____

→ Sélectionnez la catégorie d'adhésion

NOTE: *Fabricants et fournisseurs* : p. ex. fabricants de matériel de construction, fabricants de logiciels, etc.
Professions et services connexes : p. ex. cabinets d'avocats, compagnies d'assurance, etc.

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion de 2018 s'établissent comme suit :

Catégorie A : 2 003 \$ + la TPS/TVH/TVQ* pour les entreprises dont les revenus liés à la construction sont de moins de 10 millions de dollars;

Catégorie AA : 3 600 \$ + la TPS/TVH/TVQ* pour les entreprises dont les revenus liés à la construction sont de 10 millions de dollars ou plus.

Date de la prochaine réunion du conseil : 11 mars 2018

*Les droits d'adhésion sont assujettis à la TPS ou la TVH (pour les résidents du N.-B., de la N.-É., de T.-N. de l'Ontario et de l'Î.-P.-É.) et à la TVQ (pour les résidents du Qc)

Date Signature

Date limite de présentation des demandes est le 23 février 2018

→ **Veillez envoyer votre demande accompagnée d'un chèque couvrant vos droits d'adhésion à :**

Association canadienne de la construction
1900-275 rue Slater, Ottawa ON K1P 5H9
Attn : Robin Borne, gestionnaire, services aux membres

L'adhésion à titre de membre corporatif de l'ACC est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'ACC. L'ACC confirmera la réception de votre demande et vous informera de la date à laquelle votre demande sera examinée (prochaine réunion du conseil). Après la réunion du conseil, nous vous aviserons de la décision du conseil. Si votre demande a été approuvée, nous communiquerons avec vous pour obtenir des détails concernant votre entreprise afin d'ajouter votre nom au site Web de l'ACC, au répertoire des membres (version imprimée), etc.

En tant que membre, vous recevrez de l'ACC les communications électroniques suivantes : Hebdo ACC (un bulletin électronique hebdomadaire) et Mise à jour de l'ACC (un résumé de la réunion du conseil diffusé trois fois par année). Vous pourriez aussi recevoir une invitation et des rappels pour la Conférence annuelle de l'ACC si vous y avez participé au cours des deux dernières années ou avez choisi de recevoir des mises à jour sur la conférence. Vous pouvez choisir, à tout moment, de ne plus recevoir ces messages électroniques.